

## FORMATIONS APICOLES 2018

### ELEVAGE DE REINES

#### CALENDRIER - PROGRAMME - INTERVENANTS

14 avril 2018: M. MALLET Noël

- Rappels physiologiques,
- Les méthodes d'élevage,
- Le calendrier d'élevage,
- T.P. : Présentation du matériel nécessaire, préparation d'une colonie souche et d'une colonie éleveuse, constitution d'un starter.

05 mai 2018: M. GRENIER Claude

- Technique d'élevage de reines : le greffage,
- La production de gelée royale
- Formation et conduite des nucléi de fécondation,
- Utilisation des cellules royales et des reines vierges,
- T.P. : Greffage, contrôle d'un élevage, peuplement de nucléi.

02 juin 2018 : M. MALLET Noël

- Intérêt de l'élevage de reines,
- Contrôle de ponte, marquage,
- Utilisation des reines,
- T.P. : Contrôle des nucléi, contrôle de ponte, recherche, marquage et changement de reines

#### MODALITÉS PRATIQUES :

Les cours et travaux pratiques sont prévus au lycée agricole à Pontaumur de 9h30 à 17h30. Les stagiaires peuvent prendre leur repas en commun, au réfectoire du LPA, au prix de 13€. Les stagiaires devront faire suivre leur tenue d'apiculteur.

#### PUBLIC CONCERNE

Ce stage s'adresse aux apiculteurs ayant une bonne formation de base, possédant une bonne pratique apicole et susceptibles de mettre en application dans leurs ruchers, les techniques enseignées.

FRAIS D'INSCRIPTION : 120 €. Le versement à l'inscription vaut confirmation

Renseignements : N. MALLET - 04 73 79 99 82 (après 19h) ou 07 85 40 33 83 [noel.mallet@wanadoo.fr](mailto:noel.mallet@wanadoo.fr)  
LYCEE - 04 73 79 91 04 [lpa.pontaumur@educagri.fr](mailto:lpa.pontaumur@educagri.fr)



## Bulletin d'inscription A retourner avant le 31 Mars 2018 à

Madame la Directrice du CRFA  
 EPLEFPA des Combrailles  
 3, Avenue Jules LECUYER  
 63390 ST GERVAIS D'Auvergne

Accompagné d'un chèque de 120 € à l'ordre de « Agent comptable, EPLEFPA des Combrailles »

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Participera au stage élevage de reines :     OUI             NON

Prendra le repas au LPA :                         OUI             NON

